



FR

AL/ALAC/ST/0612/7
TEXTE ORIGINAL: anglais
DATE: 28 juin 2012
STATUT: version finale

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Déclaration d'ALAC sur la version préliminaire des politiques et des procédures des services linguistiques de l'ICANN

Introduction

Par le personnel de l'ICANN

Cheryl Langdon-Orr, agent de liaison d'ALAC auprès de la ccNSO et membre At-Large de l'Organisation régionale At-Large pour l'Asie, l'Australasie et les îles du Pacifique (APRALO) a préparé une version préliminaire initiale de cette déclaration, après en avoir discuté au sein d'At-Large.

Le 4 juin 2012, cette déclaration a été publiée dans la [version préliminaire d'At-Large des politiques et des procédures des services linguistiques de l'ICANN](#).

Le 5 juin 2012, Olivier Crépin-Leblond, président d'ALAC, a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques, de lancer un appel aux commentaires sur la version préliminaire de la déclaration à tous les membres d'At-Large, par le biais de la liste de diffusion d'annonces d'ALAC.

Le 28 juin 2012, cette déclaration a été discutée lors de la [Réunion de synthèse d'ALAC et de la direction régionale](#).

Pendant cette réunion, la déclaration a été débattue par tous les membres d'At-Large présents ainsi que par ceux utilisant le système de participation à distance.

Le président d'ALAC a ensuite demandé de procéder à la ratification de la déclaration.

Suite au vote, le personnel a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Le président a ensuite demandé à ce que la déclaration soit transmise au processus de consultation publique, et qu'on mette en copie le membre du personnel de l'ICANN responsable des commentaires publics.

[Fin de l'introduction]

La version originale de ce document, rédigée en anglais, est disponible à l'adresse <http://www.atlarge.icann.org/correspondence>. En cas de différence d'interprétation entre une version

non anglaise de ce document et le texte original, c'est ce dernier qui fait foi.

**Déclaration d'ALAC sur la version préliminaire des
Politiques et des procédures des services**

linguistiques de l'ICANN

L'ALAC et la communauté At-Large de l'ICANN sont depuis longtemps des défenseurs de l'analyse des besoins et de l'utilisation efficace des services de traduction et d'interprétation de l'ICANN et devraient être considérés (nous croyons) comme des utilisateurs /clients avancés et assidus de ces services dans le cadre de leurs activités de routine au sein de l'ICANN et les activités de sensibilisation d'At-Large. Nous tenons également à signaler que la recommandation n° 9, comme indiqué dans le rapport final du groupe de révision d'ALAC sur les améliorations d'ALAC (14 juin 2009) prévoit spécifiquement que « ...9. **L'ICANN devrait renforcer ses processus de traduction et d'interprétation** » (page 6) et que d'autres recommandations ont été formulées concernant les outils/ les «services de traduction » :

(À partir de la page 18 du rapport et conformément à la recommandation 22 du rapport Westlake 2008 réalisé par des consultants indépendants)

3.2.2.6. Traduction et interprétation : Le groupe de travail soutient fermement le besoin d'avoir des processus d'interprétation et de traduction performants et efficaces au sein de l'ICANN. Au moins autant que pour tout autre groupe appartenant à la communauté de l'ICANN, la traduction performante et efficace est un facteur clé pour le succès d'ALAC. Le système de traduction doit être beaucoup plus fiable qu'il ne l'est actuellement. L'établissement de responsabilités claires (y compris par le biais d'une modalité de contrat de niveau de service (*Service Level Agreement - SLA*)) pour le personnel et pour les fournisseurs est fondamental pour le développement et le maintien de standards plus élevés. Le groupe de travail recommande que le Conseil d'administration confie au personnel la tâche d'évaluer la performance et l'efficacité des pratiques de traduction actuelles dans le but d'améliorer les processus de traduction et d'augmenter le financement d'un plus grand éventail de services de traduction. C'est un domaine où l'ICANN devrait faire tout son possible pour parvenir à une amélioration continue.

L'ALAC apprécie l'important travail accompli pour la préparation et la présentation de la [Version préliminaire des politiques et des procédures du service linguistique de l'ICANN](#) soumise actuellement aux commentaires du public, comme la prochaine étape dans l'évolution de ces services essentiels pour les organisations mondiales multipartites, à partir du travail majeur réalisé en 2008 qui avait abouti au « programme de traduction ». L'ALAC apprécie également l'opportunité qui lui est offerte de faire des commentaires substantiels sur cette version préliminaire des politiques et des procédures des services linguistiques de l'ICANN.

Tout d'abord, l'ALAC et At-Large soutiennent la mise à disposition par l'ICANN de services multilingues rentables (dont nous sommes intéressés à participer aux calculs de retour sur investissement) et de haute qualité, destinés à :

- Permettre l'accès des non anglophones aux informations sur l'ICANN et sur son travail, afin de faciliter leur participation et favoriser l'efficacité du modèle multipartite ; et
- Accroître l'efficacité de l'ICANN en tant qu'organisation mondiale.

Nous apprécions également la gamme des services linguistiques de l'ICANN qui incluent à présent :

- la traduction
- l'interprétation simultanée
- l'interprétation des téléconférences

- la transcription (des sessions enregistrées)
- le service de scribes (transcription en temps réel – RTT)

Tous ces services sont largement utilisés par notre communauté, et de manière continue (bien qu'à ce stade l'utilisation de la transcription en temps réel soit limitée aux réunions publiques de l'ICANN, nous y voyons une opportunité pour développer ce service au niveau régional et dans nos programmes de diffusion et de formation).

L'ALAC et At-Large soutiennent l'objectif établi pour la « politique des services linguistiques » (*Language Service Policy – LSP*), consistant à offrir un « service de haute qualité, cohérent, respectueux des délais et rentable, qui tienne compte de l'usage actuel des termes techniques par des locuteurs natifs », ainsi que l'objectif à long terme, qui prévoit pour la fin 2015 :

- des services de traduction et d'interprétation, automatiques ou à la demande ;
- dans les six langues officielles des Nations Unies. les critères pour gérer des exceptions (soit des traductions supplémentaires ou moins nombreuses) seront explicitement établis ;
- pour toute la documentation essentielle, les principales sessions des réunions publiques ainsi que pour certaines téléconférences des organisations de soutien et des comités consultatifs ; et
- cinq versions abrégées du site Web en anglais, focalisées sur les éléments principaux.

Notre communauté sera sans doute parmi celles qui demanderont, de temps en temps et pour des objectifs établis, des langues SUPPLÉMENTAIRES aux six langues officielles des Nations Unies (par exemple, le portugais pour des documents utilisés dans certaines zones de notre région de LACRALO, etc.)

Nous soutenons certainement l'ICANN pour la création d'un « processus approfondi de contrôle de qualité et l'adoption, si nécessaire, de meilleures pratiques... »

L'ALAC reconnaît l'importance d'une politique de services linguistiques performante et efficace pour une organisation internationale qui applique le modèle multipartite. Nous apprécions également que les différents secteurs appartenant à la communauté de l'ICANN puissent utiliser et bénéficier de ces services en fonction de leurs besoins et de leur emplacement géographique. Un exemple de l'importance de cette politique pour un grand nombre d'utilisateurs finaux d'Internet et de registrants de noms de domaine est illustré par le travail réalisé par notre organisation At-Large pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LACRALO), avec la révision spécifique et les commentaires sur la version préliminaire de la politique des services linguistiques que l'ALAC a reçus et doit inclure en annexe.

Nous apprécions les initiatives et les services mis en place par l'ICANN à cet égard afin de promouvoir la participation large et inclusive de la communauté au développement des politiques de l'ICANN. Il serait souhaitable que pour notre travail ordinaire de diffusion au niveau régional (avec plus de 23 langues au niveau de l'Union Européenne seulement) les documents **clés** soient traduits dans des langues autres que les six langues officielles des Nations Unies ; quoi qu'il en soit, la traduction des documents dans des langues autres que les six langues des Nations Unies aiderait à répandre le message aux organisations des structures At-Large (ALS) locales et faciliterait la compréhension des processus et des politiques par les leaders de l'ICANN tout en encourageant une participation plus active. En ce qui concerne l'interprétation (réunions, conférences téléphoniques et transcriptions), la traduction est un moyen important pour parvenir à une fin, mais n'est pas – mis à part l'internationalisation et la diversité- une fin en elle-même.

Les activités d'ALAC et d'At-Large ont récemment bénéficié des améliorations des services linguistiques (*Language Services - LS*) prévues dans la politique des services linguistiques, qui ont abouti à des améliorations considérables (associées à des gains de productivité et à des meilleures pratiques dans le

travail de développement de politiques) non seulement en termes de qualité et d'efficacité mais aussi en termes de COHÉRENCE.

Spécifiquement en matière de traduction:

Nous reconnaissons également les **limitations actuelles** des outils électroniques et des technologies disponibles ; mais insistons sur l'idée que l'ICANN doit continuer à surveiller très attentivement les progrès dans ce domaine (et peut-être développer des outils ou devenir un « bêta tester »). Nous soutenons la proposition visant à développer et à piloter « ... un programme de sensibilisation au multilinguisme pour le personnel actuel et futur. De temps en temps, il sera demandé aux membres du Conseil d'administration, au personnel et aux membres de la communauté de surveiller la qualité des traductions. Un système de gestion des traductions permet aux fournisseurs des services linguistiques d'accéder aux traductions déjà faites, ce qui contribue à améliorer la qualité du service et à simplifier le processus... » Nous apprécions que la richesse de « talents et de compétences » que possède la communauté soit reconnue comme un élément susceptible de contribuer de manière appropriée et prévisible à améliorer et à développer une politique holistique en matière de services linguistiques, qui soit au service de la communauté et de la mission de l'ICANN. De plus, nous saluons la division entre la « traduction proactive » et la traduction « à la demande » de documents, dans la mesure où elle servira à orienter et à préciser à la communauté ce qu'elle peut « attendre » des services linguistiques de l'ICANN et facilitera nos propres processus de planification grâce à des règles bien définies sur lesquels reposera désormais toute décision de traduire.

Spécifiquement en matière d'interprétation :

La communauté d'ALAC et d'At-Large apprécie particulièrement et ratifie le besoin, soulevé par la politique des services linguistiques, de prévoir des services d'interprétation en langue locale, par exemple, des services d'interprétation couvrant les langues du pays hôte et de la région où se tient une réunion. Nous convenons également que les problèmes liés à la transmission et à l'interprétation en temps réel sont en cours de résolution. Nous apprécions aussi l'élaboration d'un répertoire formel de l'excellent support dont nous bénéficions déjà de la part de l'équipe des services linguistiques qui assure l'interprétation de nos conférences téléphoniques, afin de l'intégrer dans une section de la version préliminaire de la politique de services linguistiques de l'ICANN.

De manière générale, l'ICANN assurera des services d'interprétation pour les téléconférences lorsqu'un nombre significatif d'hispanophones ou de francophones y participeront, comme c'est le cas dans les réunions d'ALAC et des RALO. **Le nombre de participants nécessaire pour que ce service soit assuré devrait être déterminé par l'ALAC en coordination avec le personnel, au cas par cas, en fonction des besoins.**

Nous sommes heureux et encouragés par le fait que la politique des services linguistiques se focalise aussi sur la question très importante du sous-titrage de vidéos, dont nous espérons que notre communauté fasse bon usage lorsque du matériel vidéo sera produit, ainsi que par l'attention détaillée portée à la planification du « Contrôle de qualité » et du « Cycle de révision et de validation » de la politique de services linguistiques, et sommes prêts à mettre à disposition les services et le soutien de nos membres pour contribuer de toutes les manières possibles à la mise en œuvre de cette partie des programmes proposés par les services linguistiques de l'ICANN et de la Révision de la politique de services linguistiques prévue pour l'exercice fiscal 2014.

LACRALO

**Document de LACRALO sur la version préliminaire des politiques
et des procédures du service linguistique publié le 18 mai 2012**

Introduction

Le 18 mai 2012, le département des services linguistiques de l'ICANN a publié un document préliminaire sur les politiques et les procédures des services linguistiques.

Le document a été développé en six étapes :

1. Une version préliminaire a été présentée pour consultation initiale et commentaires par le comité des traducteurs et les cadres supérieurs de l'ICANN le 30 janvier 2008 et une période de consultation publique a été mise en place en mars 2008.
2. Un coordinateur des traductions à temps plein a été embauché le 15 décembre 2008.
3. Des instructions à l'intention des fournisseurs de services linguistiques ainsi que des approches standard pour le traitement des termes techniques et des acronymes ont été définies en mars 2009.
4. Un budget initial pour les services linguistiques a été créé pour l'exercice fiscal 2011 ; le premier budget complet pour les services linguistiques a été mis en œuvre pendant l'exercice fiscal 2012.
5. Une deuxième période de commentaires publics se tiendra en mai 2012.
6. Le comité de participation publique du Conseil d'administration soumettra la politique au Conseil de l'ICANN avec sa recommandation en septembre 2012.

Tel que son nom l'indique, ce document vise à établir les politiques et les procédures pour tous les services linguistiques, à savoir traduction, interprétation simultanée, interprétation des téléconférences, transcription (des fichiers audio) et service de scribes (transcription en temps réel – RTT).

Dans le même sens, et pour renforcer notre engagement à participer et à contribuer au développement des politiques de l'ICANN, le 4 juin 2012, Sergio Salinas Porto, membre d'ALAC au nom de LACRALO a soumis à une consultation publique dans la région un document destiné à être adopté comme déclaration de LACRALO, qui sera envoyé à l'ALAC pour discussion, conformément au principe du processus ascendant. Une fois la période de consultation publique finie, nous présenterons ce document préliminaire où LACRALO, par le biais de son travail, contribue à mettre en valeur le caractère essentiel et fondamental du multilinguisme et du modèle multipartite.

Document de LACRALO sur la version préliminaire des politiques et des procédures des services linguistiques, publié le 18 mai 2012

La communauté LACRALO d'At-Large félicite l'ICANN pour tous les efforts réalisés afin d'assurer des services linguistiques destinés à faciliter l'accès à l'ICANN ainsi que la participation des non anglophones et celle de tous ceux qui ne parlent pas l'anglais couramment.

Ces services sont essentiels pour atteindre l'excellence du modèle multipartite de l'ICANN.

Nous sommes d'accord avec le document préliminaire sur le fait que les réunions, les documents et l'information doivent être disponibles en plusieurs langues car cela permet à beaucoup d'utilisateurs finaux d'Internet de connaître les questions abordées par de nombreux regroupements, ainsi que d'exprimer leurs points de vue et faire entendre leurs voix à travers les forums ordinaires dans lesquels les utilisateurs finaux d'Internet peuvent exprimer collectivement leurs points de vue.

Nous savons que les services linguistiques ne visent pas uniquement à satisfaire l'intérêt de la population cible mais aussi à accroître l'efficacité et l'impact de l'ICANN en tant qu'organisation mondiale immergée dans la société.

Nous savons aussi qu'ils créent des opportunités de participation authentiques et équitables, notamment pour les utilisateurs finaux d'Internet des pays en développement francophones et hispanophones qui n'ont la possibilité d'accéder ni à une meilleure éducation ni à une langue autre que leur langue maternelle.

Il s'agit d'aspects dont il faut tenir compte lorsqu'on parle de services linguistiques, d'une organisation internationale et d'un modèle multipartite.

Nous convenons que l'anglais reste la langue de travail de l'ICANN.

Cette politique devrait prévoir la prestation de services de traduction et d'interprétation dans les six langues des Nations Unies - actuellement arabe, chinois (simplifié), anglais, français, russe et espagnol – suivant les besoins.

Les ressources nécessaires devraient être prévues à cette fin.

Nous savons combien il est important pour nous de pouvoir communiquer lors des réunions et des téléconférences, ainsi que de disposer de services de traduction dans les six langues des Nations Unies, dans le cadre des pratiques ordinaires de l'ICANN. Cela permet la multiplication des documents qui serviront de base aux débats ainsi que des documents approuvés, et met à disposition de toute la communauté de l'ICANN un outil de diffusion immédiatement disponible.

Nous sommes d'accord avec le document préliminaire lorsqu'il est prévu que « si les Nations Unies changeaient ses langues officielles, l'ICANN prendra en considération l'adoption de ce changement ». Nous croyons que c'est un signe encourageant qui témoigne d'une plus grande diversité au sein de l'ICANN.

Vision de la politique linguistique

En ligne avec le département des services linguistiques, nous croyons que « ... L'objectif de la politique des

services linguistiques est d'assurer que l'ICANN puisse fonctionner comme une organisation mondiale très efficace et soit en mesure d'assurer des services de haute qualité, cohérents, respectueux des délais, rentables, qui tiennent compte de l'utilisation courante des termes techniques par des locuteurs natifs ». Nous souscrivons à la vision à long terme du département des services linguistiques, qui prévoit que vers la fin de l'année civile 2015, l'ICANN sera en mesure de fournir des services de traduction et d'interprétation automatiques ou à la demande :

- dans les six langues des Nations Unies. Les critères pour accorder des exceptions (soit des traductions supplémentaires ou moins nombreuses), seront définis explicitement.
- Pour toute la documentation importante présentée par des regroupements ayant des membres non anglophones, pour les principales sessions des conférences et pour les téléconférences des organisations de soutien et des comités consultatifs.
- Dans cinq versions abrégées du site Web en anglais, focalisées sur les éléments principaux et les sections faisant l'objet de débats publics.

Nous saluons la création et mise à jour d'un glossaire de définitions en ligne traduit sur les noms de domaine internationalisés (IDN). Nous nous réjouissons de voir que le glossaire en anglais est en ordre alphabétique, ce qui n'est pas encore le cas dans le reste des langues prévues dans le site Web.

- <http://www.icann.org/general/glossary.htm>

En ce qui concerne la traduction, et en ligne avec les considérations ci-dessus, les documents principaux ainsi que les documents faisant l'objet de débats ou utilisés pour formuler des avis, devraient être traduits de façon prioritaire afin de faciliter l'engagement et la participation en toute équité des utilisateurs finaux d'Internet.

En ce qui concerne l'interprétation des téléconférences, l'exigence d'avoir au moins trois (3) orateurs ayant besoin d'interprétation a été respectée jusqu'à présent. Les membres des communautés francophones et hispanophones ont suggéré de réduire ce seuil à deux (2) participants. Nous demandons que cette suggestion soit prise en compte car elle assurerait la participation de différentes régions à plusieurs téléconférences, dans le but d'aider la communauté d'Internet.

Au cas où l'interprétation simultanée serait impossible, nous serions heureux d'avoir la transcription des téléconférences en français et en espagnol.

En ce qui concerne les outils de traduction électronique appliqués aux courriels, nous croyons que ces outils ne sont pas suffisamment avancés pour produire des traductions cohérentes, exactes et de haute qualité. LACRALO en est un bon exemple : les outils de traduction électronique ont entravé la compréhension des messages dans les deux langues au lieu de la faciliter. En conséquence, nous recommandons expressément d'interrompre l'utilisation de ces outils jusqu'à ce qu'il existe une alternative pouvant assurer un standard minimum de traductions acceptables.

Nous croyons que le fait que l'ICANN considère la possibilité de traduire un document dans des langues autres que les six langues des Nations Unies (avec des fondements suffisants), constitue un progrès important.

Nous sommes positifs et optimistes quant à la création du programme de sensibilisation au multilinguisme et à l'invitation pour que les membres de la communauté aident à surveiller la qualité des traductions.

Nous sommes également positifs en ce qui concerne la plateforme Web destinée à gérer la validation du

cycle de révision, qui apportera des améliorations significatives en termes de développement et de performance dans ce domaine.

Les suggestions et les points de vue ci-dessus sont soumis pour débat et adoption.